

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13

Présents : Bernard BERTHAUD, Marie-Hélène BILLOT, Stéphanie FAIVRE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Nicolas KOEHREN, Thomas HUMBLLOT, Christian MAGDELAINE, Christian SAINTHOT et Solène VILLET.

Date de Convocation :
17/06/2025

Absents : Sylvain CROZE, Amaud LAVIGNE, Didier MOMBOBIER et Marie-Anne SALVADORI

Date d’Affichage :
30/06/2025

Pouvoir : Didier MOMBOBIER pour Liliane GOY et Marie-Anne SALVADORI pour Bernard BERTHAUD

N° : 2025/21

Secrétaire de séance : Liliane GOY

OBJET :

Adhésion à l'agence départementale d'ingénierie

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au département de créer une agence départementale chargée d'apporter aux collectivités qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Vu la délibération du Conseil Départemental du Jura n°CD_2017_132 du 21 décembre 2017.

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'agence départementale d'ingénierie du 27 mars 2019 autorisant l'adhésion des communes à l'agence.

Vu les statuts de l'Agence départementale d'ingénierie adoptés par la délibération n°2029 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Jura du 17 septembre 2018.

Considérant la nécessité de la commune d'adhérer à l'Agence afin de bénéficier de l'assistance technique dans le domaine suivant : eau et assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et compte tenu de l'intérêt pour la Commune d'une telle structure,

DECIDE

- D'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Jura.
- D'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence, annexés à la présente délibération.
- D'approuver le versement de la cotisation tel que prévu à l'article 6 des statuts.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'adhésion ainsi que toute prestation délivrée par l'agence.

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire,

Paulette GIANCATARINO

